

**QUAND  
ON ABORDE LE SUJET  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
DES TRAVAILLEURS  
IMMIGRÉS, UNE  
QUESTION S'IMPOSE  
D'EMBLÉE :  
CONSTITUE-T-ELLE  
UN DOMAINE  
PARTICULIER ? LA  
RÉPONSE EST LOIN  
D'ETRE ÉVIDENTE  
NOTAMMENT PARCE  
QU'ELLE EST  
SUJETTE À UNE  
VARIATION DANS LE  
TEMPS. DANS LES  
ANNÉES 60 ET 70, ON  
AURAIT SANS DOUTE  
RÉPONDU PAR  
L'AFFIRMATIVE, MAIS  
AUJOURD'HUI ?**

## La formation professionnelle des immigrés, du spécifique à la banalisation ?

Olivier MERIAUX

**J**usqu'à la fin des années 70, la plupart des analyses portant sur la formation des immigrés soulignaient le fait que cette catégorie était exclue de la formation et qu'elle ne pourrait jamais trouver sa place dans le système commun issu de l'accord interprofessionnel de 1970 et de la loi de 1971 : soit parce que les immigrés ne sont pas présents directement dans les instances de négociation, soit parce que l'on ignore le droit à la différence, soit encore parce qu'ils sont victimes d'une discrimination pour l'accès à des emplois plus qualifiés.

Comme à chaque fois que l'on se penche sur des phénomènes de transformation sociale, on ne sait trop si c'est la réalité qui change ou si c'est notre manière de voir les choses qui évolue. Sans doute les deux ne sont-elles pas indépendantes. Depuis le milieu des années 80, les politiques publiques visant à la formation des immigrés ont pris un tournant : les pouvoirs publics affirment désormais vouloir privilégier l'accès à l'emploi et la démarginalisation des dispositifs "spécifiques". Les analyses plus récente relèvent cette inflexion tout en adoptant le point de vue (mais n'est-ce pas l'analyste qui a contribué à changer l'action publique ?). Loin de considérer que la formation des immigrés possède des caractéristiques irréductibles qui l'excluent *de facto* du droit commun de la formation, on souligne qu'"actuellement le problème de la formation des travailleurs immigrés est inhérent à celui de la formation des bas niveaux de qualification" <sup>(1)</sup>.

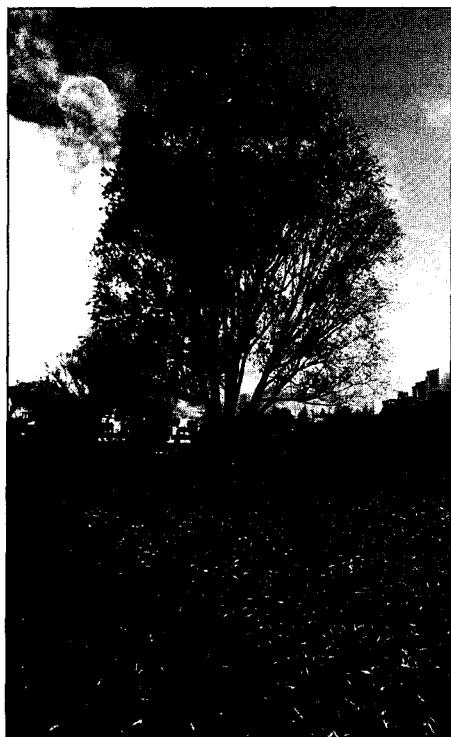
On décrira ici brièvement les étapes marquantes de cette évolution, sans aucune ambition d'exhaustivité ou même de fidélité à l'histoire réelle. Notre propos vise simplement à montrer comment les

politiques de formation des immigrés se sont peu à peu désenclavées et comment elles ont finalement suivis, et parfois précédés, l'histoire récente de la formation professionnelle continue (FPC).

### Les obstacles à la formation permanente des immigrés

Dans la France de l'après-guerre, la reconstruction puis le développement industriel butent sur un déficit de main d'œuvre. Les milieux patronaux, relayés par les pouvoirs publics, organisent les flux de main d'œuvre étrangère. Confinés dans des tâches qui ne nécessitent "ni autonomie, ni apprentissages importants, ni structuration de réels savoirs techniques mais seulement des capacités d'exécutants" <sup>(2)</sup>, les nouveaux arrivants sont souvent analphabètes dans leur propre langue. En direction de ce public, les seuls dispositifs d'une certaine envergure visent à leur apprendre le français. Menées par des bénévoles et des militants peu formés à la pédagogie, d'un rendement médiocre, déconnectées des situations de travail, ces actions d'alphanétisation restent malgré tout "le symbole de l'action de formation destinée à l'immigré nouvellement arrivé en France" <sup>(3)</sup>.

Ce n'est que vers 1968 que l'on passe de l'alphanétisation "comme pratique charitable ou militante à l'affirmation d'un droit des immigrés à la formation" <sup>(2)</sup>, au moment même où les organisations syndicales revendiquent et vont faire reconnaître ce droit à tous les salariés. Concevant la formation comme un outil de transformation sociale, comme une "arme de combat" (pour reprendre l'expression de Jacques Vaudiaux), les syndicats font une place aux revendications des "laissés pour compte", au



nombre desquels on compte les travailleurs immigrés : la CFDT annonce vouloir lutter pour "tous ceux qui n'ont reçu qu'une formation d'adaptation au poste de travail"; la CGT réclame "une organisation sérieuse et méthodique de l'alphabétisation".

On est encore dans une période où la foi dans la formation permanente, "la possibilité ouverte à chacun de changer de fonctions et de changer de vie" <sup>(4)</sup>, est partagée tant par les syndicats, les militants de l'éducation permanente que par certains responsables politiques et patronaux. Même si de sérieuses divergences existent quant aux transformations sociales que l'on doit attendre de la formation permanente, l'accord minimal existe pour que soit mis en place un système basé sur la concertation, la négociation collective et la gestion paritaire.

Mais le système issu de l'accord de 1970, malgré toutes les bonnes volontés de ses gestionnaires, a la redoutable capacité de perpétuer les inégalités face au savoir. Les filtrages à l'entrée des dispositifs, les effets pervers des stages spécifiques (envahis par ceux qui ont déjà une qualification) dissuadent bien des bonnes volontés. Les modèles pédagogiques, dans leur immense majorité issus des formations pour les cadres, sont peu adaptés à d'autres types de public, et particulièrement à ceux au nom de qui les

syndicats ont mené la bataille du "droit à la formation". Ajoutez à cela un facteur-clé, celui de la taille de l'entreprise et de la branche d'activité, qui conditionne les chances d'entrer en formation, et on s'aperçoit que la FPC profite avant tout aux salariés les plus qualifiés, ayant déjà une bonne formation initiale, travaillant dans des grandes entreprises situées dans des branches actives en matière de formation.

Dès sa création, le fonctionnement du système contrecarre les espérances des syndicats et des réformistes qui ont été les principaux inspirateurs : "le système français est bien un système de formation professionnelle continue et non un système d'éducation permanente" <sup>(5)</sup>.

Dès lors, les travailleurs du marché secondaire de l'emploi (petites entreprises, statuts précaires, secteurs traditionnels), et particulièrement les travailleurs immigrés, ont peu de solutions de formation dans l'entreprise et en dehors des programmes spécifiques soutenus par les pouvoirs publics. Peu à peu, l'alphanétisation s'enrichit, change de publics et élargit ses objectifs : elle ne vise plus simplement à permettre la communication mais s'ouvre aux apprentissages techniques nécessaires pour entrer dans les dispositifs de formation des adultes. Les pouvoirs publics, notamment par le biais du FAS, encouragent ces évolutions qui, schématiquement, feront passer de l'ère de l'alphanétisation à celle de la "préformation professionnelle", sans bien sûr qu'un type d'action ne supplante l'autre. Initiée dès 1952 à l'initiative du centre d'accueil nord-africain, avant d'être repris par l'AFPA puis par les associations de l'Education Nationale, la préformation était initialement conçue pour préparer à l'entrée dans un stage de formation professionnelle, généralement à l'AFPA. Dynamisé par les orientations prises par les financeurs publics, un réseau d'institutions spécifiques se met en place (Comité de Liaison préformation).

"De la sorte s'envisageait presque un parcours idéal qui aurait accueilli un immigré en cours d'alphanétisation, qui lui aurait permis, ensuite, de combler un certain nombre de déficits de base et techniques pour enfin accéder à la qualification" <sup>(6)</sup>.

### Temps de crise, logique nationale : "la formation comme investissement"

Mais la crise met à mal ce schéma-type. Le marché du travail ne peut plus absorber une population active toujours croissante : la mobilité des salariés en est réduite alors même que débutent les processus de restructuration industrielle. Sidérurgie, industries minières, textile, automobile : les secteurs qui licencient le plus sont les plus gros employeurs de main d'œuvre étrangère. Pour les entreprises, la formation des salariés non-qualifiés n'est pas une priorité, d'autant plus que ces salariés n'expriment que peu de demandes en la matière : "la formation est considérée comme le dernier remède appliqué pour accompagner les licenciements et les suppressions d'emploi" <sup>(7)</sup>. Il n'est plus possible, s'il l'a jamais été pour ce type de public, de faire de la formation uniquement en vue d'une promotion ou d'un enrichissement personnel. La formation des immigrés suit le même cours que la formation continue "de droit commun" : à l'origine conçue dans une perspective "humaniste", largement illusoire dès qu'elle est mise en pratique à grande échelle, la formation continue sera de plus en plus articulée au système productif et soumise à la lutte contre le chômage.

L'idée d'éducation permanente, qui tant bien que mal avait réussi à garder sa force d'attraction dans les années 60 et qui, théoriquement (c'est inscrit dans la loi de 1971) doit guider la politique de formation, se trouve complètement dépassée avec la montée du chômage. L'heure n'est plus à une éducation des adultes conçue comme devant "assurer à toutes les époques de sa vie la formation et le développement de l'homme, de lui permettre d'acquérir les connaissances et l'ensemble des aptitudes intellectuelles ou manuelles qui concourent à son épanouissement comme au progrès culturel, économique et social" <sup>(8)</sup>. Les mouvements porteurs de ces conceptions, tels l'Education Populaire ou Peuple et Culture sont en déshérence. Les syndicats ouvriers qui, peu ou prou se situaient dans cette ligne, restent pour la plupart fermement attachés à une image de la formation qui n'est plus celle qui ordonne les politiques des entreprises et des

branches.

Désormais, l'accent sera mis sur la formation comme investissement, le "meilleur des investissements" pour reprendre une formule patronale des années 70 devenue aujourd'hui un lieu commun. Un investissement pour l'entreprise, cela va de soi, mais également pour l'individu qui doit s'adapter aux évolutions techniques qui bouleversent l'appareil productif. Pour les travailleurs peu qualifiés, cela peut apporter le pire comme le meilleur, suivant la conjoncture et la politique des organisations dont ils dépendent : de l'exclusion pure et simple (investissement impossible à rentabiliser) à la progression dans les échelons en passant par la simple adaptation au poste de travail. Pour la grande majorité des travailleurs immigrés, rien n'a changé : un espoir de qualification supérieure passe avant tout par des dispositifs extérieurs à l'entreprise.

La transformation des modèles de référence de l'action paritaire, qui s'accompagne d'un retour à l'entreprise comme espace stratégique de formation, va avoir des répercussions sur les orientations des politiques publiques.

### Vers une politique de banalisation

Prenant la mesure des contraintes économiques, les financeurs des politiques de formation à destination des immigrés (le FAS et le FNE pour l'essentiel), s'engagent à partir des années 1984-1986 dans une importante réorientation. Le rapport Barreau-Labrousse de 1984 propose de passer d'une "formation-promotion" à une "formation-reconversion", en affichant clairement que l'accès à l'emploi est désormais prioritaire par rapport à l'acquisition d'une qualification. Assortie de différentes propositions tenant à la rénovation pédagogique, la "note Barreau-Labrousse" avance également le principe de la "démarginalisation" des actions de formation en direction des immigrés.

Pour ces deux experts, "la vocation du FAS n'est pas de se substituer au droit commun, mais d'intervenir en complément pour compenser certains handicaps spécifiques des immigrés". La "culture

spécifique" (et la culture du spécifique) céde la place à une stratégie de collaboration avec des institutions dont les moyens sont sans commune mesure avec ceux du FAS. Cela se traduit par la signature d'une série d'accords dont les plus marquants ont été ceux signés avec le FNE et l'ANPE.

L'objectif est une meilleure prise en compte des besoins des immigrés par les dispositifs de droit commun. La démystification et la prise en compte de la proximité de la situation d'immigré avec celle des personnels peu qualifiés permettent d'engager cette réforme.

Certaines des orientations de rénovation méthodologique ou pédagogique seront ensuite appliquées à d'autres dispositifs : sans parler de la collaboration inter-institutionnelle (leitmotiv du crédit-formation par exemple), l'attention apportée à l'amont de la formation (bilan des acquis, construction d'un projet professionnel et d'un itinéraire de formation) où l'accent mis sur l'individualisation des formations, tout cela est aujourd'hui intégré, plus ou moins fortement, dans la formation de droit commun : l'accord interprofessionnel de juillet 1991 institue par exemple un congé de bilan de compétence.

Ce ne sont certes pas les dispositifs financés par le FAS qui sont à l'origine de toutes ces innovations. Mais en tant que secteur spécifique, la formation des immigrés a pu, au même titre que les dispositifs d'insertion des jeunes, mettre en œuvre des approches nouvelles sans que ne se fasse trop sentir la pesanteur institutionnelle. Contrepartie négative : l'éparpillement des crédits et une gestion pas toujours très rigoureuse. Se pose maintenant la question de savoir si l'ouverture sur les dispositifs de droit commun, permettant certes la généralisation des expérimentations (non sans problèmes ni changements substantiels), ne menace pas la "créativité" des dispositifs légers.

Par ailleurs, le lien entre la conjoncture et les politiques de formation, publiques ou privées, est très fort. En période de récession, les entreprises "rognent" d'abord sur deux budgets : la communication et la formation. Les discours des années 1987-1990 sur "l'entreprise-formatrice" sonnent creux,

confrontés à la litanie des plans sociaux : l'emploi reste pour la grande majorité des entreprises françaises, la seule variable d'ajustement. Et les salariés non-qualifiés sont en première ligne.

Dans une période où l'économie française perd des emplois, l'effectivité de formules visant l'accès à l'emploi des publics peu qualifiés est nulle. Il est probable que cet objectif ne soit plus réellement recherché et que l'on soit revenu, si tant est que l'on ait fait autre chose un jour, à une formation occupationnelle. Toutefois, viser l'accès à l'emploi avait le mérite de souligner que la formation n'est pas le remède universel contre le chômage.

La formation des immigrés est effectivement désormais assimilée à celle des bas niveaux de qualification. Mais comme l'a montré Vincent Merle, les politiques de formation de ces publics pêchent par un double excès de simplification. D'une part, il n'est aucunement évident qu'une meilleure formation donne une chance supérieure d'éviter le chômage : la "solution-formation" aboutit à accroître la sélectivité et le rôle classant du diplôme, et en fin de compte, à faire occuper des postes par des salariés surqualifiés. D'autre part, ce n'est pas parce que les processus de production reposent sur des techniques de plus en plus sophistiquées que la tâche de l'opérateur est elle-même plus complexe.

Entre l'indifférence de l'entreprise et les hésitations des pouvoirs publics, la formation professionnelle des travailleurs immigrés n'est pas encore arrivée au bout de ses difficultés. ■

### Notes

- (1) G. Abou Sada et Z. Zeroulou : "La Formation professionnelle des immigrés", Revue Française des Affaires Sociales, Juillet-Septembre 1989.
- (2) N. Ferrand : "La formation des immigrants en France : bref rappel historique." Revue Internationale d'Action Communautaire, 14/54, Automne 1985.
- (3) D. Dujardin : "L'éducation et la formation des adultes : l'expérience de 30 années du FAS". Hommes et Migrations N°1136, Octobre 1990.
- (4) J. Delors, "Une stratégie pour le progrès", Projet, N°82, Février 1974.
- (5) C. Dubar, La formation professionnelle continue, La Découverte 1990, p.66.
- (6) Article premier de la loi 71-575 du 16 juillet 1971.